

De: GUESDON Alain (Adjoint au directeur) - DDTM 33/Direction alain.guesdon@gironde.gouv.fr
Objet: Re: [INTERNET] Re: Dragage et élargissement du port de la Vigne
Date: 26 septembre 2019 11:51
À: Patrick du FAU de LAMOTHE p1dufau@gmail.com
Cc: COJOCARU Paul (Chef de service) - DDTM 33/SEN paul.cojocar@gironde.gouv.fr, LAHEURTE Renaud (Directeur départemental) - DDTM 33/Direction renaud.laheurte@gironde.gouv.fr, GAREAUD Caroline - 33 GIRONDE/SP ARCACHON/02 - CABINET/01 - SECRETAIRE GENERAL caroline.gareaud@gironde.gouv.fr

Bonjour
Votre analyse est la bonne sur la compétence Gemapi
la cobas a transféré sa compétence au siba qui a donc compétence à la fois sur la submersion et l'érosion

Toutefois, sur l'érosion, la défense reste de la responsabilité des particuliers (loi 1807) , il appartient à la collectivité de définir précisément ce qu'elle veut faire, mais elle n'a aucune obligation à faire - je pense que vous aviez bien identifié ce point lors de la lecture d u document du MTES

sur la coban, celle ci transfère ses compétences au 1er janvier 2020 au Siba, elle est donc compétente jusqu'au 31 décembre pour la lutte contre la submersion et pour définir une stratégie sur l'érosion
la ddtm a eu un 1er échange avec la commune de lège , le siba sur ce sujet de la compétence ce mardi.

cordialement
GUESDON Alain
DDTM 33/Direction

Le 26/09/2019 à 11:40, > Patrick du FAU de LAMOTHE (par Internet) a écrit :
Bonjour M. Guesdon,
Je vous remercie. Je suis entré en contact avec M. Cojocar.
Par ailleurs pouvez-vous me dire où vous en êtes sur la question de la compétence GEMAPI (stratégie locale bande côtière, érosion et cordon dunaire) des communes. En effet, ce soir la commune de La Teste de Buch va voter des budgets pour les 3 ans qui viennent au titre de la défense contre la mer, à mon sens hors compétence ?
Merci par avance.
Patrick du FAU de LAMOTHE